



Association loi 1901
N° W913000446

Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté
N° 2007 – PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article
L.141-1 du Code de l'Environnement.

Avril 2011

REQUALIFICATION DE LA RN20

ÇA CHANGE QUOI ?

En mieux

- Des bâtiments rajeunis
- Une voie urbaine sécurisée par une vitesse limitée à 50km/h
- Toujours deux voies de circulation
- Une voie centrale dédiée aux bus
- Une circulation des poids lourds réglementée
- Un axe plus facile à traverser qui ne sera plus une frontière avec les communes riveraines
- Moins de panneaux publicitaires.

En pire

- 💣 Des embouteillages monstres (trafic actuel 70000 véhicules/jour).
- ☠ Un centre commercial inaccessible et déserté
- ☠ Des maisons qui ne valent plus rien à proximité de la RN20
- 💣 Davantage de véhicules dans notre commune
- ☠ Des piétons en danger.
- ☠ Des chaussées dégradées.
- ☠ Plus de bruit, plus de pollution

**NE NOUS REVEILLONS PAS TROP TARD,
C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR
REJOIGNEZ-NOUS !**